

**SEANCE DU 20 MARS 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 20, le Conseil Municipal de la Commune de Damprichard s'est réuni, sur convocation du 7 mars, au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Anthony MERIQUE, Maire, pour une session ordinaire du mois de mars.

<b>Membres en exercice : 16</b>		<b>Secrétaire de séance : Damien SCHELL</b>
Présents : 13	Angélique BIERLA, Martial CORDIER, Nicolas CSUZI, Jacqueline DELAVELLE, Christelle DUQUET, André GARRESSUS, Jean-Charles JACOULOT, Brigitte MAIRE, Justin MARGUERON, Anthony MERIQUE, Nadège MOUGIN, Damien SCHELL, Christine TREDANT	
Absents : 3	Claudine CAGNON, Jean-Paul FEUVRIER, Luc GUILLAUME	
Procurations : 3	Claudine CAGNON donne procuration à Martial CORDIER, Jean-Paul FEUVRIER donne procuration à Angélique BIERLA et Luc GUILLAUME donne procuration à Anthony MERIQUE	
Ayant pris part au vote : 16	Angélique BIERLA, Claudine CAGNON, Martial CORDIER, Nicolas CSUZI, Jacqueline DELAVELLE, Christelle DUQUET, Jean-Paul FEUVRIER, André GARRESSUS, Luc GUILLAUME, Jean-Charles JACOULOT, Brigitte MAIRE, Justin MARGUERON, Anthony MERIQUE, Nadège MOUGIN, Damien SCHELL, Christine TREDANT	

**Délibération n°2025 – 014 :**

*Objet : Appel à Manifestation d'Intérêt du PNR dans le cadre du projet de solarisation des bâtiments communaux*

Le Maire informe l'Assemblée d'un appel à manifestation d'intérêt ouvert aux communes du Parc Naturel Régional (PNR) du Doubs-Horloger en partenariat avec le Syndicat Mixte d'Energies du Doubs (SYDED), de lancer une dynamique collective pour accélérer la solarisation des bâtiments publics afin de développer la production d'électricité à partir d'énergie renouvelable en valorisant le patrimoine public et d'être exemplaire auprès de la population et des acteurs du territoire.

Le Maire présente ensuite la carte des bâtiments communaux nommée « atlas solaire » établie par le PNR afin d'informer la commune du potentiel de solarisation des bâtiments communaux. L'objectif de cette carte est de permettre à l'Assemblée de choisir les bâtiments qu'elle souhaite proposer au PNR et au SYDED pour la réalisation d'une étude complète. La municipalité doit donc, si elle souhaite répondre à l'appel à manifestation d'intérêt, établir une liste de bâtiments, par ordre de priorité, susceptibles d'accueillir des panneaux photovoltaïques ou solaires dans les années à venir.

L'exposé du Maire étant entendu, l'Assemblée :

- répond favorablement à l'appel à manifestation d'intérêt du PNR du Doubs-Horloger,
- propose la liste suivante, par ordre de priorité décroissante, pour la réalisation de ce projet :
  - la Maison des associations (n° 722 de l'atlas)
  - la salle Polyvalente (n° 478)
  - l'école maternelle (n° 486)
  - l'école élémentaire (n° 482)
  - les ateliers municipaux (n° 473)
- donne délégation au Maire pour signer tout document afférent à cet appel à manifestation d'intérêt.

**Suffrages exprimés : 16**

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait conforme,  
La Préfecture :

Envoyé en préfecture le 21/03/2025

Reçu en préfecture le 21/03/2025

Publié le 21/03/2025

ID : 025-212501936-20250320-2025\_014-DE



Le Maire,  
Anthony MERIQUE :